



District de l'Ain de Football

26 rue du Loup—01440 VIRIAT

Tél : 04.74.22.87.87

Email : district@ain.fff.fr - Site : <http://ain.fff.fr>

Bulletin Officiel n° 1
du Jeudi 8 Juillet 2021



FERMETURE DU DISTRICT

Le secrétariat sera fermé comme suit :

* du Lundi 5 Juillet 2021 au Vendredi 30 Juillet 2021 inclus : tous les vendredis après-midi.

* du Lundi 2 Août au Samedi 14 Août 2021 inclus.

Réouverture le Lundi 16 Août 2021 à 9 H 00.



TRESORERIE

RELEVÉ DES CLUBS

Le 3^{ème} et dernier relevé de la saison 2020/2021 des clubs arrêté au 30 Juin 2021 a été envoyé aux trésoriers des clubs le Vendredi 2 Juillet 2021.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 20 Juillet 2021.

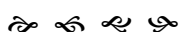
ATTENTION !

Seuls les clubs présentant un solde débiteur seront prélevés.

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL ! Clubs réglant par chèque :

Balan FC	Leyment
Bourg Sud	Massignieu
Chazey Bons	



Clubs absents à l'AG du District du Samedi 3 Juillet 202 à Chevroux

Les clubs ci-dessous sont amendés selon les tarifs en vigueur :

Ain Sud Foot (548198) : 100 €	Le Mas Rillier (537222) : 66 €
Artemare (560289) : 66 €	Mille Etangs (581373) : 66 €
Balan (881612) : 66 €	Montluel (560321) : 66 €
Bas Bugey Rhône (549667) : 100 €	Nantua (527613) : 66 €
Belley CS (504266) : 100 €	Oyonnax ATT (542552) : 100 €
Bettant (523207) : 66 €	Peyrieu Brens (536387) : 66 €
Bourg Sud (539571) : 100 €	Plastics Vallée (547044) : 100 €
Buyatin (553706) : 100 €	Sermoyer (519166) : 66 €
Chazey Bons (519781) : 66 €	St Etienne sur Chalaronne (537224) : 66 €
Coligny (515185) : 66 €	St Marcel (547503) : 100 €
Colomieu (531222) : 66 €	St Vulbas Plaine de l'Ain (550800) : 100 €
Culoz Grand Colombier (552893) : 100 €	Tenay (500423) : 0 €
Dombes US (542551) : 100 €	Vaux en Bugey (520588) : 66 €
Dortan (525314) : 100 €	Vertrieu (527633) : 66 €
Haut Revermont (547569) : 66 €	Virieu (514437) : 0 €
Jassans Frans (582242) : 100 €	

Clubs représentés par un autre club :

Berges du Rhône (580634) représenté par St Maurice de Gourdans : 66 €
CO Plateau (545637) représenté par Champagne en Valromey : 33 €

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DES ARBITRES DU 06.07.2021

Présents : HERMANN Pierre – HIRAUT Jérémy - JARJAVAL Romain – KONTE Ibrahima – KRIMOU Abdeltif – TOUZANI Hamid

Excusés : DUBOIS Antoine – FAVIER Pierre - _ FORGERON Kévin - GUICHERD Olivier – STRIPPOLI Guillaume

Assiste : CURT Alexis

COURRIERS ARBITRES

BLANC Denis : demande pour officier en tant qu'Arbitre Assistant pour la saison 2021-2022.

TATLI Ramazan : indisponible les 18.09 et 25.09.2021.

GUNES Mesut : demande prise en compte et rectification effectuée.

HERMANN Pierre : arrêt de l'arbitrage. Remerciements pour services rendus.

HIRAUT Jérémy : changement d'adresse 10A Rue Ampère 01100 OYONNAX.

INFORMATIONS

LA RENTREE DES ARBITRES AURA LIEU A MONTREAL LA CLUSE.

LE TEST TAISA SE DEROULERA DE LA FACON SUIVANTE :

LE 11 SEPTEMBRE 2021 A 8 H 00 POUR LES ARBITRES D1 D2 D3 ET ARBITRES ASSISTANTS.

**LE 25 SEPTEMBRE 2021 A 8 H 00 POUR LES ARBITRES D4 ET LES JEUNES ARBITRES.
CE MEME JOUR S'EFFECTUERA LE RATTRAPAGE.**

**LES ARBITRES SONT PRIES DE PRENDRE NOTE DE CES DATES.
ILS SERONT PAR AILLEURS INFORMES DU DEROULEMENT DE L'EPREUVE PAR E-MAIL.**

LES MAILLOTS D'ECHAUFFEMENT SONT ARRIVES : POUR LES RETIRER, PRIERE DE CONTACTER HAMID TOUZANI.

LA COMMISSION DES ARBITRES SOUHAITE DE BONNES VACANCES AUX ARBITRES, AUX MEMBRES DES COMMISSIONS AINSI QU'AU PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Le Président,

Romain JARJAVAL

Le Secrétaire,

Pierre HERMANN

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Vérification initiale

- Terrain de Chaneins NNI : 018300101
 - Vérification effectuée le 12 juin 2021 par Messieurs BACONNET et PELLET membres de la CDTIS.
 - Dossier transmis à la ligue le 19 juin 2021 pour instruction.
 - En attente de réponse pour le classement.

Vérifications décennales

- Terrain synthétique d'Arbent NNI : 010140103
 - Vérification effectuée le 08 juin 2021 par Monsieur GOURMAND membre de la CRTIS et Monsieur PELISSON membre de la CDTIS.
 - Dossier instruit par la CRTIS le 24 juin 2021.
 - Terrain classé en 5SYE jusqu'au 04 septembre 2030.
 - Cette installation à compter du 01 juillet 2021, suivant la nouvelle nomenclature, sera classée T5SYN.
- Terrain synthétique de Laiz NNI : 012030101
 - Vérification programmée le 08 juillet 2021.

Informations générales

NNI : Numéro National d'Identification.

Les 5 premiers chiffres correspondent au numéro INSEE de la ville (N° département et N° ville) Les 2 suivants correspondent au numéro du complexe de la ville et les 2 derniers correspondent au numéro d'installation dans le complexe sportif.

Exemple : Bourg en Bresse

010530101 stade Marcel Verchère

010530201 stade Pierre Granger 1 de la Chagne

010530202 stade Pierre Granger 2 de la Chagne

010530402 stade Farouk NOUI des Vennes

Pour la CDTIS : JF JANNET